

Réunion d'information.

L'Union des Cadres de Paris organise une réunion syndicale d'information pour les agents travaillant dans l'immeuble Morland. Elle aura lieu le lundi 29 septembre, de 11h30 à 14h30, 17 boulevard Morland, salle 15109.

Plusieurs sujets seront abordés, tels que le fonctionnement des instances paritaires, l'action sociale, le pouvoir d'achat, etc. Nous vous invitons cordialement à participer à cette réunion, au cours de laquelle nous nous efforcerons bien entendu de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser.

Réunions d'organismes paritaires.

Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes est convoqué le 10 octobre sur un ordre du jour comportant l'examen de plusieurs projets :

- projets de décrets sur les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours de la fonction publique et sur les emplois réservés ;
- projets de délibérations modifiant les échelles indiciaires des agents de catégorie C de la Ville et du département, du CASVP, des caisses des écoles et du Crédit Municipal, ou fixant le statut du corps d'assistants de l'ESPCI.

Les CAP des personnels d'encadrement supérieur siégeront le jeudi 2 octobre à l'Hôtel de Ville. Comme de tradition à cette période, l'ordre du jour portera en particulier sur l'avancement accéléré. Un certain nombre d'accueils en détachement devront également être examinés à cette occasion.

Les CAP des personnels ouvriers et techniques sont, pour leur part, convoquées sur des ordres du jour identiques le 9 octobre.

UCP Flash reviendra sur ces sujets.

Notons aussi que sont convoqués : le CTP spécial de l'Eau le 2 octobre, le CTP du Secrétariat Général le 10 et CTP de la Direction des Finances le 14.

Représentativité de l'UCP (suite).

Dans l'article sur la représentativité paru dans UCP Flash de la semaine dernière, le paragraphe CTP/CHS de directions, comportait quelques omissions :

L'UCP est en effet présente d'une part à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), d'autre part au CASVP, dans les CAP des attachés et des cadres de santé.

Que les personnels concernés veuillent bien nous pardonner cette erreur totalement involontaire.

.../...

Primes et indemnités au CASVP.

Cadres hôteliers.

Au début de l'été, une intersyndicale des organisations représentées au CASVP, dont l'UCP, a demandé à la Directrice Générale l'attribution de N.B.I. aux cadres hôteliers exerçant dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ceci afin de reconnaître la spécificité et le haut niveau de responsabilité attachés à ces emplois. Cette demande ayant reçu une réponse négative de la Directrice Générale, les mêmes organisations syndicales ont saisi Liliane CAPELLE, adjointe au Maire chargée des seniors et du lien intergénérationnel, afin d'obtenir de sa part une avancée dans ce dossier. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette affaire.

Assistants socio-éducatifs.

Le 23 septembre, les représentants de l'UCP/UNECT-VP au CASVP ont participé à une réunion de négociation sur la revalorisation de l'indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFRSTS), versée aux assistants socio-éducatifs et assistants socio-éducatifs principaux. UCP Flash vous tiendra bien entendu informés de l'évolution de ce dossier.

Si vous souhaitez des précisions sur ces sujet, contactez-nous : ucp/unect-casvp@paris.fr

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45